

Programme de recherche sur les impacts des risques climatiques transnationaux

Action concertée thématique

En résumé

Année de concours : 2025-2026

Volet offert : Projet de recherche

Date limite de la prédemande : Mercredi 22 janvier 2025, 16 h

Communication des résultats : Semaine du 24 février 2025

Date limite de la demande : Mercredi 23 avril 2025, 16 h

Annonce des résultats : Semaine du 7 juillet 2025

Montant total disponible : 1 425 000 \$ (incluant les FIR)

Début des projets : 15 juillet 2025

Durée du financement : Maximum 3 ans

Proposé par :

**Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs (MELCCFP)**

Et le Fonds de recherche du Québec (FRQ)

Table des matières

1. Objectifs	3
2. Contexte	3
3. Besoins de recherche	5
4. Conditions du concours et du financement	9
5. Définition du volet offert dans ce concours.....	12
6. Processus et critères d'évaluation.....	12
7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement	15
8. Renseignements	17
9. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre au formulaire de demande.....	18
10. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires	20
11. Annexe 3 — Dépenses admissibles	22
12. Annexe 4 — Soutien à la recherche au collégial	24

1. Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec ainsi que son partenaire, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), invitent la communauté scientifique à soumettre des propositions dans le cadre du présent programme qui vise à améliorer les connaissances sur les impacts des risques climatiques transnationaux (RCT) concernant le Québec.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Établir un portrait de l'impact de RCT d'importance pour le Québec ;
- Mieux connaître les solutions d'adaptation possibles pour y faire face ;
- Développer l'expertise de la communauté scientifique québécoise sur les RCT.

Les thèmes retenus dans le cadre de ce concours sont les suivants :

- Matières premières, marchandises et chaînes d'approvisionnement ;
- Sécurité alimentaire ;
- Santé ;
- Migration.

Ultimement, les connaissances issues de ce programme de recherche devraient contribuer à :

- Sensibiliser aux RCT, et lier les parties et les acteurs concernés et intéressés par eux ;
- Cerner les besoins de recherche sur les RCT et construire l'expertise sur le sujet ;
- Guider la planification et la prise de décision en adaptation aux changements climatiques au Québec.

2. Contexte

Les risques climatiques transnationaux (RCT) sont les risques liés aux changements climatiques comportant des enjeux qui transcendent les frontières nationales. Ils ont souvent une portée continentale, voire mondiale.

Dans notre monde complexe et interconnecté, les impacts des changements climatiques ainsi que les mesures prises pour s'y adapter peuvent entraîner des conséquences qui se répercutent d'un pays à l'autre par le biais, par exemple, de connexions biophysiques (p. ex. écosystèmes, ressources partagées), de liens commerciaux (p. ex. flux de biens et services, matières premières, énergie), d'interdépendances financières (p. ex. flux de capitaux et d'autres actifs) et de personnes (p. ex. déplacements forcés, tourisme).

Dans une étude pancanadienne récente¹, les RCT étudiés pour lesquels le Québec est également concerné touchaient notamment au commerce international, à la migration des populations et à la disponibilité alimentaire.

Au Québec, l'accent a surtout été mis sur l'étude des impacts des changements climatiques qui affectent directement le territoire du Québec. Pourtant, depuis quelques années, à mesure que le

¹ Eyzaguirre, J., Morton, C., Wabnitz, C., Copage, M., McLeman, R., Lassaline, D., Palacios-Abrantes, J. et Pillay, K. (2021), « Dimensions internationales », dans F. J. Warre, *Le Canada dans un climat en changement : rapport sur les enjeux nationaux*, p. 700-826, <https://doi.org/10.4095/328407>.

réchauffement climatique prend de l'ampleur, la dimension transnationale des risques climatiques devient de plus en plus perceptible, coûteuse et préoccupante. Un exemple récent est celui des feux de forêt de 2020 en Californie et leurs conséquences sur les secteurs alimentaires et manufacturiers du Québec.

Importance de la recherche

Le Plan pour une économie verte 2030 ([PEV 2030](#)), soit la politique-cadre du Québec sur les changements climatiques, structure les interventions du Québec dans le domaine. Le PEV 2030 met de l'avant le besoin d'accélérer le développement de connaissances pour guider la transition climatique. Ainsi, le PEV 2030 indique que les transformations nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques exigent de comprendre des systèmes complexes, d'être en mesure d'évaluer les effets réels de nos interventions et de déterminer les voies d'action les plus porteuses.

C'est donc dans ce contexte que le MELCCFP a choisi de s'associer au Fonds de recherche du Québec, auquel il a octroyé une enveloppe de 1,5 M \$ issue du Fonds d'Électrification et de changements climatiques (FECC), pour la mise sur pied du présent programme de recherche. Visant à développer des connaissances complémentaires à celles issues du *Programme de recherche sur les impacts économiques des changements climatiques* ([1^{er} concours](#), [2^e concours](#), [3^e concours](#)), le MELCCFP et le FRQ sollicitent de nouveau la contribution de la communauté scientifique par le biais du présent appel de propositions.

3. Besoins de recherche

Les besoins de recherche qui suivent sont directement en lien avec les objectifs énoncés à la [section 1 « Objectifs »](#) du présent document.

Les projets proposés doivent être **explicitement reliés à l'un des besoins de recherche spécifiques** présentés ci-dessous et l'indiquer clairement dans la section du formulaire prévue à cet effet.

3.1 Conditions éliminatoires

Les personnes qui souhaitent déposer une prédemande dans le cadre du présent concours doivent expliquer la façon dont le projet entend intégrer les exigences de l'encadré ci-dessous.

Celles-ci visent à permettre aux utilisateurs et utilisatrices des résultats de bénéficier d'un portrait de l'étendue de futurs possibles des impacts des changements climatiques.

Le fait de ne pas répondre à ces conditions éliminatoires entraînera le rejet de la prédemande.

1. Considérer les périodes suivantes pour l'appréciation des risques de changements climatiques et des mesures d'adaptation :

- Période de référence pour les indicateurs climatiques : 1991-2020 (au besoin, justifier le choix d'une autre période similaire en fonction des données disponibles)
- Périodes futures pour l'ensemble de l'étude : horizons 2050 (2041-2070) et 2080 (2071-2100)

2. Utiliser des informations tirées de projections climatiques, en fonction de leur disponibilité, reposant sur au moins deux (2) scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (GES) modéré et élevé du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en priorisant l'information la plus à jour existante, soit :

- Modéré (RCP 4.5 avec CMIP5 ou à SSP2-4.5 avec CMIP6)
- Élevé (RCP 8.5 avec CMIP5 ou à SSP3-7.0 avec CMIP6)

3.2 Besoins de recherche transversaux

Tous les projets proposés dans le cadre du présent concours devront, pour le besoin choisi :

- Identifier et décrire **les principaux RCT potentiels** pour le Québec ;
- Décrire **les impacts et les modes de transmission² de ces impacts** du ou des RCT étudié(s) et leurs interdépendances, s'il y a lieu ;

² L'impact initial d'un aléa climatique se fait sentir dans la ou les régions où l'aléa climatique agit. Il peut ensuite entraîner des conséquences pouvant se propager à travers l'espace (parfois en franchissant les frontières) et dans le temps (généralement en décalage par rapport à l'impact initial). De ce phénomène, découle le concept de risques climatiques transnationaux. Le système de transmission des impacts désigne ici la propagation des impacts qui peut varier énormément en termes de direction et de complexité. Les **modes de transmission** englobent divers flux qui peuvent être physiques (par exemple, matières premières, produits de base, biens manufacturés), informationnels (p. ex. prix, capital, données) ou naturels (p. ex. services écosystémiques, espèces).

- Caractériser les **facteurs de vulnérabilités** du Québec à ces RCT et les impacts pouvant en découler ;
- Décrire et analyser **l'évolution anticipée des impacts des RCT** au Québec en considérant les directives fournies à la section 3.1 « Conditions éliminatoires » ;
- À partir des connaissances acquises en réponse aux points précédents ainsi que de la littérature disponible :
 - **Proposer des stratégies d'adaptation** pour le Québec basées sur les pratiques probantes et des processus continus d'adaptation pour faire face aux RCT ; identifier les plus porteuses pour le Québec et leur intérêt relatif selon les scénarios d'évolution du climat et les horizons temporels considérés ;
 - **Émettre des recommandations** de développement des connaissances.

3.3 Besoins de recherche spécifiques

Des thèmes retenus dans le cadre de ce concours découlent les besoins de recherche spécifiques suivants :

Besoin 1 : Matières premières, marchandises et chaînes d'approvisionnement	
Montant maximal permis par projet (excluant les FIR)	280 500 \$

Les perturbations climatiques globales peuvent se répercuter sur les chaînes d'approvisionnement et sur l'économie mondiale, incluant celle du Québec. Les études québécoises réalisées à ce jour ont porté essentiellement sur les impacts locaux des changements climatiques sur les secteurs économiques. Il importe maintenant d'acquérir des connaissances sur les impacts des RCT pouvant affecter les différents secteurs d'activité du Québec qui dépendent des échanges internationaux.

En tenant compte des besoins de recherche transversaux (section 3.2), le projet doit aborder au moins une des questions suivantes :

- Quelles perturbations climatiques globales sont susceptibles d'avoir le plus grand impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales ? Lesquelles pourraient être les plus affectées par les RCT et comment cela pourrait-il se répercuter sur le Québec (p. ex. perte ou réduction des productions agricole et énergétique ; interruption ou retard des transports ; augmentation des coûts de produits ou des matières premières) ?
- Dans quelle mesure les RCT pourraient-ils engendrer l'émergence de stratégies protectionnistes de la part de certains États et réduire la disponibilité de certains produits pour les échanges internationaux ? À quelles tendances pourrait-on s'attendre ? Dans quelle mesure des expériences passées pourraient-elles éclairer ces questions ?
- Comment les déterminants du commerce (p. ex. l'accès aux matières premières, la demande en biens et services, les coûts commerciaux, les importations/exportations, les prix mondiaux des biens importés et exportés par le Québec) pourraient-ils être affectés par les RCT ?
- Quelles seraient les marchandises ou les matières premières, importées ou exportées par le Québec, les plus susceptibles d'être affectées par l'effet des changements climatiques à

l'international (p. ex. coûts commerciaux, prix mondiaux et autres déterminants pertinents du commerce) ?

- Comment les modèles d'affaires des entreprises et des secteurs économiques pourraient-ils tenir compte des impacts globaux des changements climatiques sur les chaînes d'approvisionnement ?

Besoin 2 : Sécurité alimentaire	
Montant maximal permis par projet (excluant les FIR)	280 500 \$

Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, les recherches sur le secteur agricole ont jusqu'à maintenant porté davantage sur les impacts des changements climatiques sur les rendements agricoles et les impacts économiques qui en découlent, ainsi que sur la sécurité alimentaire dans un contexte autochtone. Toutefois, d'un point de vue systémique, les RCT pesant sur la sécurité alimentaire au Québec restent peu connus. Des besoins spécifiques d'acquisition de connaissances ont été identifiés.

En tenant compte des besoins de recherche transversaux (section 3.2), le projet doit aborder au moins une des questions suivantes :

- Quels sont les approvisionnements en denrées alimentaires les plus vulnérables aux RCT au Québec, tant en ce qui concerne leur disponibilité que leur prix ?
- Comment les enjeux macroéconomiques comme la fluctuation des importations ainsi que la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de distribution pourraient-ils être affectés par les RCT ?
- Comment réduire la vulnérabilité du Québec aux chocs des prix alimentaires internationaux dans un climat changeant ?
- Dans quelle mesure la part de la consommation alimentaire québécoise issue de l'importation place-t-elle les Québécoises et Québécois dans une situation de risque climatique face à la capacité d'approvisionnement et aux prix des aliments dans le cadre, par exemple, de mesures prises par d'autres États pour assurer leur propre sécurité alimentaire ?
- Comment et dans quelle mesure la protection des terres à vocation agricole est-elle importante pour assurer la sécurité alimentaire du Québec face aux RCT ? Dans quelle mesure les mécanismes de protection actuels sont-ils suffisants ?
- De quelle façon l'agriculture d'exportation pratiquée au Québec peut-elle constituer un facteur de vulnérabilité au regard de la sécurité alimentaire du Québec dans un contexte de RCT ? Le cas échéant, comment diminuer la vulnérabilité à cet égard ?
- Quelles sont les mesures d'adaptation envisageables et porteuses (p. ex. protection accrue des terres agricoles, autonomie alimentaire, diversification des cultures et des modèles agricoles, augmentation des réserves) pour faire face aux changements climatiques au Québec ?

Besoin 3 : Santé

Montant maximal permis par projet (excluant les FIR)	280 500 \$
---	------------

Si les impacts des changements climatiques sur la santé publique et les mécanismes d'adaptation au Québec ont été étudiés, il y a peu de connaissances sur l'amplification des risques sanitaires internationaux et des risques liés à l'approvisionnement du système de santé ainsi que sur leurs conséquences pour le Québec. Pour se préparer aux RCT, le Québec a des besoins d'acquisition de connaissances spécifiques au domaine de la santé.

En tenant compte des besoins de recherche transversaux (section 3.2), le projet doit aborder au moins une des questions suivantes :

- Quels impacts les RCT pourraient-ils avoir sur les risques sanitaires au Québec (p. ex. l'incidence des maladies vectorielles liées aux changements climatiques) ?
- Dans quelle mesure les RCT pourraient-ils modifier les besoins du système de santé québécois et la vulnérabilité de celui-ci ?
- Dans un contexte de RCT, quels sont les points de vulnérabilité du Québec en matière d'approvisionnement en matériel médical et en médicaments ?
- Quels pourraient être les impacts des RCT sur la santé psychologique des personnes résidant au Québec et quels besoins en services psychosociaux en découleraient ?

Besoin 4 : Migrations

Montant maximal permis par projet (excluant les FIR)	280 500 \$
---	------------

Les causes de migrations à travers le monde sont multiples (guerres, famines, conditions socio-économiques, etc.) et les changements climatiques en font désormais partie. Qu'il s'agisse des migrations forcées à la suite de catastrophes climatiques ou des migrations comme stratégie d'adaptation aux changements climatiques, celles-ci sont sujettes à s'intensifier avec l'augmentation de la température globale et les bouleversements qui en découlent. Pour une terre d'accueil potentielle comme l'Amérique du Nord, et plus précisément le Québec, les besoins spécifiques d'acquisition de connaissances ont été identifiés.

En tenant compte des besoins de recherche transversaux (section 3.2), le projet doit aborder au moins une des questions suivantes :

- Quels seront les effets potentiels des RCT à moyen et long termes sur la migration en Amérique du Nord, au Canada et, plus particulièrement, au Québec (p. ex. sur la démographie, l'économie, les politiques d'immigration et les finances publiques). Quelles politiques publiques québécoises seraient à revoir en conséquence et quels ressources et efforts le Québec devrait-il y consacrer maintenant, à moyen et long termes ?

- Quelles régions du monde seraient susceptibles d'être à l'origine d'une migration climatique accrue ayant comme destination l'Amérique du Nord, le Canada et, ultimement, le Québec? Dans quelle mesure ces migrations pourraient-elles varier par rapport à la situation actuelle?
- Quelles sont les principales mesures à prendre pour mieux anticiper et se préparer à des changements dans les flux migratoires? Quels investissements seraient nécessaires?

4. Conditions du concours et du financement

Caractéristiques du concours

Volet	Durée maximale	Montant maximal du financement par projet	Frais indirects de recherche (FIR)
Projet de recherche	3 ans	280 500 \$	27 % du montant du financement

- Les **frais indirects de la recherche (FIR)** de 27 % sont versés à l'établissement gestionnaire et s'ajoutent au montant du financement par projet.
- Les **dépenses admissibles** sont celles présentées dans les [Règles générales communes \(RGC\)](#). Les spécificités en lien avec ce concours sont présentées à [l'annexe 3](#) « Dépenses admissibles ».
- Les **chercheuses et chercheurs de collège titulaires d'un Ph. D.** et inscrits dans une demande de financement à titre de chercheuse principale, chercheur principal, cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un Soutien à la recherche au collégial. Les personnes qui désirent se prévaloir de ce supplément sont invitées à consulter [l'annexe 1](#) « Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires » et [l'annexe 4](#) « Soutien à la recherche au collégial ».

Autres conditions du concours

- Cette Action concertée est **soumise à l'ensemble des règles établies par le FRQ** dans ses [Règles générales communes \(RGC\)](#). Seules les conditions particulières visant l'Action concertée *Programme de recherche sur les impacts des risques climatiques transnationaux* sont indiquées dans ce document et prévalent.
- **Nombre maximal de participations :**
 - Dans le cadre de ce concours, une (1) pré-demande et une (1) demande de financement peuvent être déposées à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal.
 - Dans le cadre de ce concours, les cochercheuses et les cochercheurs (incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal) peuvent participer à un maximum de quatre (4) pré-demandes ou demandes. Néanmoins, la pertinence ainsi que la

faisabilité de ce type de participation multiple seront soumises à l'attention du comité d'évaluation.

Admissibilité

En cohérence avec l'objectif de développer une expertise québécoise sur les RCT, les équipes sont invitées à s'adjoindre des chercheurs et chercheuses en début de carrière et à intégrer dans leur stratégie de formation des stagiaires postdoctoraux et des membres de la relève étudiante.

La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les RGC, à la section « Définitions — statuts et rôles ».

Chercheur principal ou chercheuse principale³ :

Seules les personnes répondant aux statuts suivants se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 titulaire d'un Ph. D.)

Cochercheurs ou cochercheuses :

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
 - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par le FRQ
 - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par le FRQ ou privé

Sont également admissibles les

- Personnes des milieux de pratique (équivalent du statut 4c des RGC)
- Personnes citoyennes (équivalent du statut 4e des RGC)

Collaborateurs ou collaboratrices :

La chercheuse principale ou le chercheur principal peut s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs. Les chercheurs et les chercheuses hors-Québec ne peuvent se prévaloir d'aucun autre rôle que celui de collaborateur ou de collaboratrice. Quant aux personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les RGC, elles ne sont pas admissibles à ce rôle.

À l'étape de la demande complète, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

³ Sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2).

Conditions du financement

- Cet appel de propositions s’inscrivant dans le cadre des [Actions concertées](#), la chercheuse principale ou le chercheur principal qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme.
 - Aux rencontres sont conviés les membres de l’équipe ou des équipes financées, le ou les partenaires de l’Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQ.
 - Organisées et animées par le FRQ, ces rencontres permettent de comprendre les projets en cours, de suivre leur évolution et d’envisager au fur et à mesure les retombées possibles des résultats. Généralement tenues par visioconférence, ces rencontres pourraient aussi se tenir en personne.
 - Elles se déroulent en français et les documents préparés spécifiquement pour la rencontre devront être rédigés en français.
 - Les frais de participation sont à la charge des participants et participantes et doivent être prévus dans le budget de la subvention.
 - Le refus d’y participer pourrait entraîner une suspension des versements du financement.
- En guise de **mention du financement**, les personnes titulaires d’un financement à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication découlant du financement que :
 - « Cette recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec grâce au soutien financier du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme [Actions concertées](#) ».
 - « Le projet est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030. Le financement accordé vise à développer et diffuser des connaissances en adaptation aux changements climatiques. »

L’identité visuelle du PEV et la signature gouvernementale⁴ doivent également y apparaître en tant que partenaire financier, sauf dans le cas précis des communiqués de presse.

- Un **rapport de recherche**, présentant les résultats du projet, doit être déposé à la fin de la durée de l’octroi.
 - Ce rapport devra être rédigé en français et s’inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#). Le Guide spécifique à la présente Action concertée est disponible dans la Boîte à outils.
 - Le titre et le résumé du projet pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.
 - Une portion représentant 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu’à l’approbation de ce rapport par le FRQ.

⁴ [Télécharger les logos ici.](#)

- Après le dépôt du rapport de recherche, le FRQ organise une **rencontre de transfert** des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large de personnes utilisatrices potentielles.
 - Elle se tient habituellement par visioconférence.
 - Cette rencontre se déroulera en français et les documents préparés spécifiquement pour cette rencontre devront être rédigés en français.
 - Les chercheuses principales ou chercheurs principaux des projets financés sont tenus d’y participer. Un **rapport final** (de nature administrative) devra également être soumis, mais dans un second temps, soit 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l’impact des financements offerts. Ce rapport devra être rédigé en français.
 - Les **publications évaluées par les pairs** qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par cet octroi devront être diffusées en libre accès immédiatement (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès](#) du FRQ.
-

5. Définition du volet « Projet de recherche »

L’objectif du volet « Projet de recherche » est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et de chercheuses, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l’appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l’exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d’une grande préoccupation pour l’innovation et le transfert des connaissances afin d’éclairer la décision et l’intervention.

6. Processus et critères d’évaluation

Le processus d’évaluation se déroulera **en deux étapes** :

- L’évaluation de pertinence (prédemande) — évaluation sous l’entière responsabilité du FRQ, effectuée par les représentantes et les représentants désignés par les partenaires de l’Action concertée, à partir des critères spécifiés dans le présent document ;
- L’évaluation scientifique (demande de financement) — évaluation sous l’entière responsabilité du FRQ, effectuée par les pairs, à partir des critères spécifiés dans le présent document.

Pour connaître le fonctionnement et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d’évaluation ainsi que pour de plus amples renseignements à propos de la préparation et de l’évaluation des demandes, on peut consulter les règles du programme *Actions concertées* ainsi que les RGC (articles 4.4 et 4.5).

Par ailleurs, les personnes candidates sont invitées à prendre connaissance de la [Grille de signification des notes du FRQ – secteur SC](#), utilisée par les comités d’évaluation.

Seules les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande) seront invitées à déposer une demande de financement complète.

Évaluation de pertinence (prédemande)

L'approbation institutionnelle n'est pas requise pour transmettre au Fonds le formulaire de prédemande.

Nous suggérons néanmoins aux personnes intéressées d'informer leur bureau de la recherche aussitôt que possible de leur intention de déposer une prédemande dans ce concours.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les prédemandes sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins énoncés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisatrices et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> • Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'<i>Action concertée</i> 	10 points

Les recommandations du comité de pertinence seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

Évaluation scientifique (demande de financement)

L'approbation institutionnelle est obligatoire pour pouvoir transmettre la demande de financement.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70 %.

Dans le cadre de ce concours, l'attribution des subventions se fera en deux temps, sur la base de l'excellence scientifique :

- Dans un premier temps, elles seront attribuées en fonction du mérite, établi selon les critères d'évaluation scientifique présentés plus bas et déterminé à la suite de la mise en rang des demandes déposées à l'intérieur de chacun des besoins spécifiques. Un maximum d'une proposition par besoin spécifique sera financé lors de ce premier tour.
- Dans un deuxième temps, l'attribution se fera au mérite, tous besoins spécifiques confondus, à la suite d'une mise en rang unique, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Sous-critères	Pondération
Projet	<ul style="list-style-type: none">• Originalité et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine• Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis• Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique• Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier• Prise en compte des commentaires du comité de pertinence	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %
Compétences	<ul style="list-style-type: none">• Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, participation à des processus d'évaluation par les pairs, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.)• Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet	20 points
Retombées anticipées et stratégie de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none">• Démonstration du potentiel et de la portée des résultats attendus pour l'intervention, la gestion et la prise de décision• Stratégie de mobilisation des connaissances (moyens proposés, publics ciblés — académiques, utilisateurs et utilisatrices — incluant les partenaires de l'Action concertée, etc.)• Liens avec les partenaires du milieu	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none">• Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche, et variété des tâches et des responsabilités qui lui seront confiées	10 points

7. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

Les personnes intéressées par le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de prédemande et de demande de financement correspondant au volet choisi dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal et les transmettre avec tous les documents requis avant les dates limites déterminées pour la prédemande et la demande de financement.

À l'heure et la date limites du concours, le statut de la demande dans le système FRQnet, interface transactionnelle utilisée par le FRQ, doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds ». Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les [RGC](#) (article 3.2). Toute demande ne répondant pas à ces conditions sera considérée comme non recevable.

Formulaires électroniques FRQnet

Afin de remplir le formulaire de prédemande et de demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur au Portfolio électronique FRQnet (voir la [capsule informative](#)) à partir du site Web du Fonds.

Les instructions ainsi que le nombre de pages permises pour chacune des sections sont spécifiés directement dans les formulaires de prédemande et de demande de financement.

En ce qui concerne la **langue de rédaction** du formulaire et des documents soumis, consulter la section 3.6 des RGC.

Veuillez également consulter le document [Normes de présentation des fichiers joints \(PDF\)](#) aux formulaires FRQnet ainsi que la section 3.2 des RGC.

Toutes les sections des formulaires de prédemande et de demande de financement devront être remplies pour pouvoir les transmettre au Fonds. Néanmoins, les sections suivantes ne seront pas transmises aux comités d'évaluation :

- Prédemande : Inscription, Préadmissibilité, Suggestion d'experts et d'expertes
- Demande : Recherche responsable, Contribution aux objectifs de développement durable⁵

⁵ En accord avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SORI2](#)), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 ([SGDD 2023-2028](#)) et conformément à leurs plans stratégiques, le FRQ vise à promouvoir le rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. Pour ce faire, les personnes candidates sont invitées à indiquer, si leur projet s'y prête, la contribution de leur recherche à l'atteinte des ODD dans la section « Contribution aux objectifs de développement durable » du formulaire de leur demande.

Consentement des cochercheuses et cochercheurs :

À l'étape de la demande de financement, tous les cochercheurs et cochercheuses doivent donner leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

Précisions pour les chercheuses et chercheurs de collègue :

La demande du Soutien à la recherche au collégial se fait en deux étapes :

- Le supplément doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande du chercheur principal ou de la chercheuse principale pour tous les cochercheurs et cochercheuses ainsi que la chercheuse principale ou le chercheur principal de collègue, le cas échéant ;
- En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet.

Documents requis

DOCUMENTS REQUIS POUR LA PRÉDEMANDE :

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées **du chercheur principal ou de la chercheuse principale**⁶
- Formulaire électronique de prédemande dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - OPTIONNEL : Lettres d'appui des partenaires

DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE FINANCEMENT :

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale **ET** des cochercheurs et cochercheuses répondant aux statuts 1, 2 et 3⁷
- Formulaire électronique de demande de financement dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - Justification des dépenses prévues
 - OPTIONNEL : Lettres d'appui des partenaires.

⁶ Prédemande : Seuls le curriculum vitae ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal sont exigés à ce stade. Il est requis de joindre le CV commun canadien (format FRQSC) et le fichier PDF des contributions détaillées à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit s'assurer que ceux-ci sont à jour. Les CCV transmis avant le 1er juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

⁷ Demande de financement : Le curriculum vitae ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal et des cochercheurs et cochercheuses sont exigés à ce stade. Les CCV (format FRQSC) et les fichiers joints des contributions détaillées doivent être à jour.

S'ajoutent les documents suivants à l'étape de la demande de financement, selon la composition de l'équipe :

- CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a et 4b
- CV abrégé de chaque personne des milieux de pratique (équivalent du statut 4c)
- Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet pour chaque personne citoyenne (équivalent du statut 4e)
- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite
- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi
- Lettre pour chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue

Les précisions quant au contenu des documents à joindre selon la composition de l'équipe sont présentées à [l'annexe 1](#).

8. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

- Valérie Beausoleil, responsable de programmes : 1 (514) 873-2114 poste 4200
- Karine Gendron, responsable de programmes : 1 (418) 643-7582 poste 3175

Pour des questions d'ordre technique : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

- Élisabeth Pelletier, technicienne en administration : 1 (418) 643-7582 poste 3182

9. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre au formulaire de demande

À l'étape de la demande de financement, des documents additionnels sont requis pour les personnes suivantes :

Statut	Document	À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale en un seul fichier PDF à la section suivante du formulaire :
Cochercheurs et cochercheuses répondant au statut 4a ou 4b	CV abrégé : chaque CV abrégé doit respecter les règles de présentation du CV abrégé .	« Autres documents »
Personnes des milieux de pratique (équivalent du statut 4c)		
Personnes citoyennes (équivalent du statut 4e)	Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet. Veuillez utiliser le formulaire prévu pour la lettre de motivation ou intérêt à participer au projet — cochercheurs et cochercheuses de statut 4e) — FRQ — secteur SC disponible également à partir de la Boîte à outils.	« Autres documents »
Chercheurs et chercheuses à la retraite	Lettre de l'établissement universitaire indiquant que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'elle continuera, le cas échéant, à former des étudiantes et étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.	« Autres documents »
Chercheurs et chercheuses sous octroi	Lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils et elles conserveront le poste de professeur ou professeure sous octroi pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.	« Autres documents »
Chercheurs universitaires cliniciens et chercheuses universitaires cliniciennes	Lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser le projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQ).	« Autres documents »
Chercheurs et chercheuses de collègue	Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue.	« Soutien collégial »

	<p>Devront y être précisés, pour chaque chercheuse ou chercheur de collègue bénéficiaire du soutien à la recherche au collégial :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom et l'établissement collégial de rattachement ;• l'estimation du montant réclamé pour le soutien à la recherche au collégial ;• le rôle joué par cette personne dans la consolidation ou le déploiement de la recherche proposée ;• la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.	
--	--	--

10. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Droits du partenaire et du Fonds concernant les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et leur diffusion

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

*IRSC, CRSNG, CRSH, Énoncé de politique des trois Conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#), 1998 (avec les modifications de 2005 et en 2011), Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, [Politique sur la conduite responsable en recherche](#), nov. 2022.

Droits du ou des partenaires et du Fonds concernant le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le Fonds s'assure auprès des titulaires d'octroi qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Les Parties peuvent également accorder des sous-licences aux mêmes conditions à d'autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'Appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la Titulaire d'un octroi accorde une licence non exclusive et non transférable aux partenaires et au FRQ sur le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les adapter, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs, à partir des résultats qu'ils contiennent et ce, à des fins non commerciales et dans le respect du droit d'auteur. Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limite de temps. Cette licence inclut le droit d'accorder des sous-licences aux mêmes conditions à d'autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec. »

Le Fonds s'engage à obtenir, du Titulaire d'un octroi, un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans le Programme [*Actions concertées*](#) ainsi que dans les Appels de propositions, dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d'un octroi, les Parties et les Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la Titulaire d'un octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Ce délai ne devrait pas excéder un (1) mois suivant la validation administrative par le FRQ et la transmission du document aux Ministres et aux Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu'un événement majeur est prévisible, tel que la tenue d'une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d'un octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

11. Annexe 3 — Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET
Soutien aux étudiantes et étudiants — rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux étudiantes et étudiants — bourses et compléments de bourses	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses	*
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — bourses	*
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — bourses	*
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — bourses	*
	Stagiaires postdoctoraux — bourses	*
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège — Dégagement	**
	Chercheuses et chercheurs de collège — Soutien salarial	
	Chercheuses et chercheurs universitaires — Dégagement	
	Partenaires — Dégagement	
Honoraires et dédommagement***	Conférencières et conférenciers invités	
	Chercheuses et chercheurs invités	
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques	
	Artistes professionnels	
	Participant·es et participants de l'étude	

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	PROJET
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche	
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)	
Matériel, équipements et ressources***	Matériel et fournitures de recherche	
	Sécurité et élimination sûre des déchets	
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)	
	Ressources liées aux activités cliniques	
	Transport de matériel et d'équipement	
	Achat et accès à des banques de données	
	Fournitures informatiques	
Frais de télécommunication	Télécommunications	
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Organisation d'événements ou d'activités	
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux	
	Publications de travaux de recherche — non revues par les pairs	
	Publications destinées à un lectorat non académique	
	Publications en libre accès — revues par les pairs	
	Reprographie et traduction	

Dépenses non admissibles

* La bourse doit être directement en lien avec la réalisation du projet.

** Ces fonds (soutien à la recherche au collégial) s'ajoutent au montant de la subvention demandé et sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi des subventions.

*** Deux soumissions de deux fournisseurs différents sont exigées lorsque le coût d'un service ou d'un équipement dépasse 20 000 \$.

12. Annexe 4 — Soutien à la recherche au collégial

Un soutien financier d'un montant de **50 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège avec tâche d'enseignement et titulaire d'un Ph. D. qui agit comme **chercheur principal ou chercheuse principale** d'une équipe financée.

Un soutien financier d'un montant de **25 000 \$ annuellement** peut être accordé à un chercheur ou une chercheuse de collège avec tâche d'enseignement et titulaire d'un Ph. D. qui agit comme **cochercheur ou cochercheuse** au sein d'une équipe financée.

Ce supplément vise à défrayer en partie les coûts afférents à leur participation au projet ou à la programmation. Accordé sous réserve de la disponibilité des fonds, ce supplément peut être utilisé, à la discrétion du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible, tant pour un déchargement d'enseignement que pour toute dépense admissible aux RGC, section 8.

Le cumul de ce supplément au travers de plusieurs programmes offerts par le Fonds — secteur Société et culture, est permis dans la limite de 50 000 \$ sur une même année financière. En respect de la règle 6.10 des [RGC](#), l'utilisation de toute somme non dépensée sur une année financière peut être reportée à la suivante — ici, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

Pour être autorisé par le Fonds, ce supplément, contrairement aux autres financements optionnels, doit être demandé et justifié dans la section « Soutien collégial » du formulaire de demande FRQnet, interface transactionnelle utilisée par le FRQ. Dans le cas contraire, il ne pourra être ni réclamé ni versé en cours d'octroi. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement, un formulaire post-octroi sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet. En cas de financement, ce supplément sera remis directement à l'établissement gestionnaire du chercheur ou de la chercheuse de collège admissible.

Une partie du montant de base du financement peut être utilisé pour du soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de collège de statut 3 n'ayant pas de tâches d'enseignement. Ce montant, laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être inscrit dans le budget. Dans le cas contraire, il ne pourra être demandé en cours de financement. Ce montant sera validé par le comité d'évaluation.

Dans le cas d'un chercheur ou d'une chercheuse d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), la somme pourra être transférée par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié le CCTT